

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 7 février 2023 de M^{mes} et MM. Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Beaud, Fabienne Aubry-Conne, Jean-Luc von Arx, Alain Miserez, Laurence Corpataux et Brigitte Studer: «Autonomie de nos aînés, notre responsabilité».

27 février 2024

Rapport de M^{me} Ana Maria Barciela Villar.

Ce projet de motion a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 février 2023. La commission s'est réunie sous la présidence de M^{me} Livia Zbinden le 6 avril 2023 et sous la présidence de M. Christian Zaugg les 24 août, 9 novembre et 23 novembre 2023, ainsi que les 11 et 25 janvier 2024. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Patricia Brito Leitao, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le vieillissement de la population est un enjeu majeur pour notre société. Cela impacte de manière certaine les politiques publiques en la matière et pose de nombreux défis: socialisation, soins, autonomie, santé, notamment. Heureusement, une bonne partie de nos aînés vivent relativement en bonne santé.

Avec l'âge, la capacité à se mouvoir et à se déplacer dans son environnement (lieu de vie) tend à diminuer. Pourtant, selon l'Office fédéral de la statistique, les chutes jouent un rôle critique dans la détérioration des personnes âgées et peuvent entraîner une hospitalisation et être un motif d'entrée en établissement médico-social (EMS).

Considérant:

- que la population âgée de la Ville de Genève de plus de 65 ans avoisine les 33 000 personnes en 2022;
- que sur une période d'une année, 26% des personnes âgées en ménage privé ont fait au moins une chute et que cette proportion atteint les 33% parmi les personnes de 80 ans et plus (cf. OFS, 2017, Chiffres nationaux);

- que la RPSA-LRT-1 du 19 octobre 2022 donne la compétence aux communes de déterminer les besoins de nos aînés, dont le soutien dans les tâches de la vie quotidienne, ce qui devrait être un socle pour développer l'autonomie dans le ménage privé,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à développer un programme afin de prévenir les chutes des personnes âgées dans les lieux de vie;
- à favoriser et faciliter l'aménagement des lieux de vie dans les pièces les plus accidentogènes (salles de bain, cuisines notamment);
- à étudier dans cette politique un partenariat entre les propriétaires et régies d'immeubles, les usagers, l'Etat, les partenaires médicaux (notamment l'IMAD) et les assureurs privés afin de faciliter ces aménagements;
- à faire en sorte que la GIM et la FVGLS facilitent ces transformations dans un but d'exemplarité en partenariat avec les acteurs précités.

Séance du 6 avril 2023

Audition de M. Alain de Kalbermatten, motionnaire

M. de Kalbermatten indique que l'autonomie des personnes âgées est un enjeu de société majeur. Il rappelle qu'il y aura de plus en plus de personnes âgées à Genève dans les années qui viennent, c'est pourquoi la mise en place d'une vraie politique pour les personnes âgées est importante, au niveau du logement ou de leur bien-être quotidien. En Ville de Genève, il y a plus de 33 000 personnes âgées de plus de 65 ans, ce qui représente un pourcentage assez conséquent qui continuera à augmenter. Il y a également des statistiques qui datent de 2017 qui montrent que 26% des personnes de plus de 65 ans sont déjà tombées dans leur logement, et 33% des personnes âgées de plus de 80 ans. Ce qui signifie que, sur une population de 33 000 personnes à Genève, un quart a déjà eu une chute, comptabilisée par le médecin traitant ou à l'hôpital, donc assez violente. Depuis le 19 octobre 2022, la loi sur la répartition des tâches (LRT) oblige les communes à déterminer les besoins des aînés, c'est-à-dire à suivre la population vieillissante dans les communes, les protéger et anticiper tous les problèmes que les personnes âgées peuvent avoir dans leur logement en particulier. Il y a donc un faisceau entre une population qui augmente, les demandes qui accompagnent cette population vieillissante et le nombre d'accidents qui augmente également. L'esprit de la motion, c'est que la Ville puisse se saisir de cette problématique et y répondre, non seulement parce qu'elle a l'obligation légale de le faire, mais aussi qu'elle soit proactive.

M. de Kalbermatten précise que les trois lieux les plus accidentogènes dans une maison sont la cuisine, la salle de bain et la chambre. Des actions simples

et peu coûteuses permettent de réduire les accidents de façon considérable, par exemple enlever les tapis dans le salon, mettre des tapis anti-dérapants sur le carrelage, transformer une baignoire en douche assise. Ce sont des frais qui peuvent être supportés par un triptyque d'acteurs: la Ville, l'Etat qui a l'obligation de payer, et les familles. Au niveau des familles, plus une personne reste à domicile, mieux c'est pour elles. Pour placer une personne en établissement médico-social (EMS), il faut entre 6500 et 10 000 francs par mois à charge des familles. Si une personne n'a pas le capital, c'est l'Etat qui prend en charge les coûts de l'EMS. Garder une personne chez elle quelques années de plus permet aussi un gain d'argent pour l'Etat.

M. de Kalbermatten ajoute que des associations sont intéressées, également l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) qui est un acteur important mais consiste plutôt en un partenaire médical. Il faut également écouter la magistrature, car elle a une politique publique plus développée concernant les personnes âgées, surtout avec la nouvelle LRT. Il y a aussi les multiples associations des personnes âgées et celles qui font du service à la personne, dont l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) qui est déjà relativement active dans ce domaine.

Questions des commissaires

Une commissaire rappelle qu'elle a signé la motion. Elle indique qu'il y a une page sur le site de la Ville intitulée «Être en sécurité chez soi et dans la rue quand on est senior» qui présente une partie des mesures que la Ville propose en collaboration avec certaines associations. Elle demande quels seraient les éléments à ajouter sur cette page.

M. de Kalbermatten répond que la Ville informe et guide. L'idée de la motion serait que la Ville participe dans ce triptyque.

La commissaire revient sur la question des chutes, dont un des moyens de prévention c'est mobiliser, faire marcher les personnes âgées. Elle indique que des cours sont proposés à la Cité seniors, mais aussi à la télévision. Elle a vu qu'il y avait un groupe d'experts par rapport aux chutes à l'hôpital et ajoute qu'il serait intéressant de les entendre. Ayant fait des soins à domicile, elle a été confrontée à des situations dans lesquelles le but des familles était de garder le plus longtemps les seniors à domicile pour ne pas avoir à payer un EMS, ce qui avait pour conséquence des situations de maltraitance extrêmes. Elle trouve intolérable de vouloir garder le plus longtemps possible les personnes âgées à la maison pour préserver le capital de la famille. Elle rappelle que la priorité d'une politique publique c'est améliorer les conditions de vie des personnes concernées.

M. de Kalbermatten admet qu'il y a toujours des cas particuliers impliquant des abus. Il rappelle que le réseau de l'IMAD permet un système d'alerte avancé

en cas d'abus. Il pense qu'il ne faut pas se focaliser sur ce que la commissaire a pu vivre: un bon aménagement peut soulager la famille et la personne âgée, qui peut ainsi garder son réseau social, alors qu'elle s'en couperait en allant en EMS. Il est sûr qu'il y a les mesures nécessaires pour éviter ce type de problèmes.

Un commissaire indique qu'il trouve la motion intéressante. Il a des questions sur le fonctionnement et le niveau de compétences. Avec ce qu'il voit sur la problématique des chutes des personnes âgées, il pense que la démarche devrait être interdépartementale: il y aurait le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) pour les aménagements extérieurs, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) pour un plan d'action municipal pour les seniors. Le commissaire rappelle que la loi cantonale demande d'agir sur les prestations mais pas forcément sur les questions d'accident. Il y aurait également le Direction financière (DFIN) pour ce qui est de la Gérance immobilière municipale (GIM). Il relève aussi la demande de prise d'initiative de la Ville auprès du Canton. Il demande comment le motionnaire voit l'articulation avec les différents départements et le Canton.

M. de Kalbermatten répond que le Conseil municipal doit présenter une politique publique globale sur le vieillissement de la population, que ce soit pour l'aménagement extérieur ou dans les foyers. Il rappelle que la Ville est aussi propriétaire d'immeubles et a donc également des responsabilités vis-à-vis de ses locataires. Il y a sans doute des lois cantonales qui régissent l'aménagement extérieur pour permettre l'accessibilité à tout le monde. Il faudrait que le DACM soit plus proactif pour aller au bout de la démarche. Il donne l'exemple des signalétiques pour les personnes malvoyantes qui ne sont pas présentes partout. C'est un investissement continu pour que tout le monde puisse profiter du domaine public. Il existe des aménagements simples qui peuvent soulager la circulation, que ce soient des enfants ou des personnes âgées. Il indique qu'une des questions les plus importantes est celle des accidents et il rappelle que ce n'est pas de la compétence de la commune de répondre aux accidents, mais qu'elle se doit de les prévenir. Il précise que connaître les besoins permet d'anticiper les accidents. Pour ce qui est du propriétaire, il précise que ce n'est pas une invite qu'il a mise dès le départ, mais qu'elle a été suggérée par les Verts pour inclure la GIM et les logements sociaux. Lausanne le fait déjà, c'est donc possible aussi à Genève.

La présidente rappelle la LRT entre les communes et le Canton, en particulier ce qui est du ressort de la Ville concernant les prestations à domicile pour les personnes âgées: la participation des personnes âgées dans les domaines de la vie en société, lutter contre leur isolement, les soutenir dans toutes les tâches de la vie quotidienne qui ne sont pas de la compétence exclusive du Canton et les informer ainsi que leur entourage sur les prestations existantes. Elle exprime son intérêt pour la motion et elle demande si les aménagements concerneraient des appartements mis à disposition avec la GIM.

M. de Kalbermatten répond que cela concernerait les locataires. Il rappelle que la commune a pour mission d'informer et de prévenir, mais que la motion vise la prévention des risques. Il ajoute qu'il y a l'argent, car l'Etat a l'obligation de payer. Il rappelle également que la Ville de Genève n'a pas identifié ses personnes âgées.

Une commissaire indique qu'ils ont reçu une invitation de la Cinquième journée romande de collectivité pour les logements d'utilité publique et demande si M. de Kalbermatten va y aller.

M. de Kalbermatten répond que non et ajoute qu'il ne s'agit pas exactement de la même chose, car l'utilité publique concerne des éléments divers.

La commissaire ajoute que la conférence concerne aussi les logements pour les seniors.

Une commissaire indique qu'une petite partie de cette population seulement habite dans les logements de la Ville et demande quels moyens d'actions sont envisagés pour inciter les propriétaires privés à faire des travaux à leurs frais.

M. de Kalbermatten répond que toutes les installations prévues sont réversibles, comme ce qui est demandé par une régie.

La commissaire indique que l'IMAD a mis en place un programme de simulation pour aider les personnes âgées à se repérer dans l'espace et demande si c'est une idée envisagée dans la motion.

M. de Kalbermatten répond par l'affirmative et ajoute que cela fait partie d'une stratégie globale. L'aménagement des lieux de vie s'additionne aux efforts déjà faits par l'IMAD et les associations. C'est un moyen supplémentaire pour le bien-être des personnes âgées dans leur foyer. Le Conseil administratif a une vision plus concrète de la politique concernant le vieillissement de la population, il faut donc aussi lui poser la question. Il rappelle que ce n'est qu'une motion, à laquelle on peut ajouter ou enlever des invites.

Une commissaire indique qu'elle n'est pas en accord avec tout ce qui a été dit. Elle précise que la LRT concerne les prestations et non l'aménagement et rappelle qu'il y a un programme à la Ville de Genève pour la prévention des chutes. Elle ajoute que ce n'est pas possible d'aller chez toutes les personnes âgées pour installer tous les aménagements qu'ils devraient avoir, car cela rentre dans la sphère privée des personnes. Les partenariats existent déjà pour aider les personnes âgées dans leur quotidien. Elle demande comment le motionnaire envisage la gestion des changements de locataires, notamment lorsqu'une personne âgée ayant bénéficié d'aménagements quitte son appartement et que le nouveau locataire n'a pas besoin de ces aménagements.

M. de Kalbermatten répond que ce sont des aménagements réversibles.

La commissaire précise qu'installer une barre dans les toilettes n'est pas un aménagement léger car ce n'est pas facile à enlever et que les baignoires ouvertes sont aussi des aménagements assez conséquents. Elle ajoute que tout aménagement a un coût. Ajouter et enlever ces aménagements à chaque changement de locataire lui paraît compliqué. Il faudrait plutôt aménager des logements qui ne sont que pour des personnes âgées avec la GIM.

M. de Kalbermatten répond que l'objectif n'est pas de faire un appartement médicalisé.

La commissaire ajoute que mettre une personne en EMS ne signifie pas la priver de sa vie sociale.

Une commissaire indique être étonnée qu'on parle de personnes âgées capables d'aller sur internet pour s'informer sur les mouvements qu'ils doivent faire pour éviter de tomber. Elle ajoute que les chutes à domicile sont un réel problème, malgré la présence de l'IMAD, car la prévention est difficile à faire. Travailler en amont et faire de la prévention permettrait de résoudre une partie du problème. Aller à l'hôpital à cause d'une chute constitue un coût excessif et peut représenter un danger; il faut donc faire quelque chose. Elle demande comment construire le programme de prévention pour éviter la situation dans laquelle la personne âgée n'a pas la capacité de décider dans le cas où elle serait très atteinte.

M. de Kalbermatten admet que la promotion de ces actions sur internet n'impacte pas forcément cette population. Il ajoute que c'est important dans ces cas-là que les autres partenaires entrent en jeu, par exemple l'IMAD ou le tissu associatif, autour de cette problématique. L'idée est d'essayer de mettre en place des mesures plus adaptées en utilisant tout le réseau qui existe pour la promotion, afin que le programme propose des informations mais aussi des solutions simples comparé aux coûts en cas d'accident. Il y a également une statistique de l'hôpital: quand une personne âgée tombe et se casse quelque chose après 80 ans, sa durée de vie est ensuite d'environ un an. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas seulement être dans l'information, mais aussi dans l'apport de solutions.

La commissaire relève que faciliter la vie à la maison serait idéal pour permettre aux personnes qui ne souhaitent pas aller en EMS de rester chez elles. Travailler avec la prévention serait un gain pour tous. Il faut donc trouver la manière de travailler avec toutes les institutions. Elle ajoute que quand l'IMAD intervient, cela signifie que c'est déjà trop tard.

Une commissaire indique qu'elle est étonnée de la façon dont les choses sont dites. Quand les personnes ont besoin d'aide et d'aménagements à la maison, tout ce qui est prescrit par le médecin est remboursé par l'assurance-maladie.

M. de Kalbermatten précise que l'idée de la motion est d'aller en amont.

La commissaire demande pourquoi la Ville devrait payer alors que ce sont des éléments pris en charge par l'assurance lorsqu'ils sont demandés par le médecin.

M. de Kalbermatten relève que faire participer les assurances est intéressant.

La commissaire indique être étonnée d'entendre que la Ville ne connaît pas ses personnes âgées, car il y a chaque année le programme pour l'accompagnement des personnes âgées avec la canicule, programme pour lequel la Ville a une liste des personnes concernées, à qui elle envoie une lettre avec des informations de prévention. Elle ne voit pas ce que la Ville peut faire de plus.

M. de Kalbermatten répond qu'il faut demander à la magistrate.

La commissaire indique qu'ils en avaient déjà discuté dans le cadre d'un autre texte et que la magistrate avait dit que ses services le faisaient. Elle ajoute qu'elle a pu le vérifier avec ses parents.

M. de Kalbermatten ajoute qu'il y a certaines lacunes en termes de statistiques. Il ne s'agit pas seulement de prévenir les personnes âgées, mais d'avoir aussi un retour sur comment elles se portent, si elles ont des problèmes de mobilité. par exemple.

Une commissaire demande s'il manquerait une invite pour que la Ville fasse une enquête sur la situation des personnes âgées à domicile en Ville de Genève.

M. de Kalbermatten répond que oui.

La commissaire revient aux aménagements et à l'invite 3 (demandant d'étudier un partenariat entre les propriétaires, les régies d'immeubles et les usagers afin de faciliter ces aménagements). Elle demande si elle a bien compris: la Ville prend en charge les coûts d'aménagement dans le privé et les propriétaires privés ne prennent rien en charge.

M. de Kalbermatten répond que les locataires ont une certaine liberté d'action tant que les aménagements sont réversibles.

La commissaire demande qui va payer les démontages lorsque la personne âgée quitte le logement.

M. de Kalbermatten répond que ce sont ceux qui ont installé les aménagements. Le but serait que ce soit le triptyque qui s'en charge, et éventuellement les assurances.

La présidente revient sur le plan canicule et indique qu'une autre ligne, la ligne 65+, a été ouverte pendant le Covid pour les personnes âgées qui se sentaient isolées. Elle affirme que c'est compliqué d'aménager et que cela ne relève pas forcément de la compétence de la Ville qui est plutôt chargée de l'orientation et de l'information. La mise en place d'une ligne téléphonique pourrait être

intéressante, ainsi qu'une campagne d'affichage une fois. Elle ajoute que c'est difficile pour toute institution de voir exactement qui sont les personnes âgées de la Ville. Elle demande ce que le motionnaire pense d'une campagne d'affichage et d'une ligne téléphonique à disposition des personnes âgées qui se sentent dans une situation de vulnérabilité.

M. de Kalbermatten répond qu'une campagne de communication est indispensable, mais qu'il faut aussi apporter des solutions concrètes.

Une commissaire précise qu'un plan canicule c'est la détection des besoins et l'orientation, tout comme la ligne 65+. Elle repose sa question concernant la ligne téléphonique.

M. de Kalbermatten répond qu'il ne sait pas si l'assurance entre toujours en matière lorsqu'un médecin demande des aménagements, mais qu'une des solutions serait d'amener la personne âgée vers quelqu'un qui puisse venir chez elle pour faire un devis afin de sécuriser son lieu de vie. Cela peut relever du monde associatif, et relever d'une politique d'intégration pour une certaine catégorie de personnes au service et au bénéfice des personnes âgées.

Une commissaire rappelle qu'un projet de motion a été déposé en 2019 par le Centre (M-1469) concernant les nouveaux aménagements dans les bâtiments de la Ville pour les personnes âgées et qui demandait un recensement des immeubles et logements de la Ville de Genève ayant bénéficié de structures adaptées aux personnes âgées. Elle demande s'il y a eu des réponses concernant cette motion.

M. de Kalbermatten répond que non, s'il y avait eu une réponse elle figurerait sur le site. C'est une question qui peut être posée à la magistrate.

La commissaire demande si le motionnaire est au courant de l'engagement d'une personne dans le département de M^{me} Kitsos pour s'occuper de la politique des personnes âgées.

M. de Kalbermatten répond que oui. Il ajoute que le fait que cette motion soit en parallèle de l'engagement de cette personne permet au Conseil administratif de délivrer sa politique publique.

Une commissaire rappelle que la Ville a un site internet sur lequel figurent des conseils pour les chutes, de la prévention, des aménagements et qu'il existe une ligne téléphonique. Elle informe que la Ville de Genève produit l'émission «Demain» pour les seniors dans laquelle de la prévention est faite. Certaines semaines, 35 000 personnes regardent cette émission. De nombreuses choses sont donc déjà faites, notamment à la télévision, pour la prévention.

Une commissaire demande si le motionnaire s'est renseigné sur le nombre de personnes en attente d'un logement assisté.

M. de Kalbermatten répond que non.

La commissaire demande si ce ne serait pas mieux de demander davantage d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), qui seraient plus utiles que d'aménager des logements.

M. de Kalbermatten répond que ces logements se situent dans des bâtiments dédiés à la problématique, alors que le but de la motion serait de garder les personnes âgées dans leur environnement social le plus longtemps possible.

Une commissaire demande quelle population est visée par cette motion. Elle trouve que c'est une motion qui va loin dans la sphère privée. Elle ajoute que cela pourrait aussi englober des personnes qui sont dans la marge, qui ont des troubles psychiatriques, cognitifs, qui sont aussi à risque. Elle demande si le nombre de personnes visées par la motion a été évalué.

M. de Kalbermatten répond que ce sont des questions qui doivent être posées à la magistrate. Il ajoute qu'il ne faut pas hésiter à contacter également les associations, car elles connaissent la réalité du terrain.

Discussion

Une commissaire indique que l'utilisation du terme «vieux» la dérange, car ce sont des personnes âgées. Elle ajoute qu'elle a pu voir dans son expérience personnelle que tout était fait du côté des autorités et ne voit pas quelles mesures pourraient être ajoutées. Elle envisage l'audition de M^{me} Kitsos. Elle a l'impression que le motionnaire ne connaît pas tout ce qui est déjà en place.

Une commissaire souhaiterait auditionner les ergothérapeutes, car ils sont confrontés à la réalité du quotidien.

Une commissaire dit qu'auditionner M^{me} Kitsos permettrait d'obtenir un certain nombre de réponses.

La proposition d'auditionner M^{me} Kitsos et le responsable de la politique à la longue vie est acceptée à l'unanimité.

La proposition d'auditionner les ergothérapeutes est mise en attente.

Séance du 24 août 2023

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC)

M^{me} Kitsos indique que cette motion contient des points importants identifiés par le SOC, notamment la question des chutes. Dans les actions proposées par le DCSS et en particulier par le SOC, il y a le projet mobilité-équilibre. Elle rappelle que les antennes sociales de proximité (ASP) travaillent sur cette question en collaboration avec l'hôpital de gériatrie depuis 2003. Le but est de pouvoir informer sur le risque des chutes et voir comment faire pour les éviter. Il y a dans ce cadre des cours de rythmique senior qui permettent de travailler sur les questions d'équilibre, cours proposés en partenariat avec l'Institut Jaques-Dalcroze. Elle ajoute qu'ils travaillent également avec le professeur Trombetti sur la question des préventions.

M^{me} Kitsos rappelle que les activités du programme à Cité seniors ont été élargies à tous les espaces de quartier («Activités seniors près de chez vous»), le but étant pour toutes les personnes concernées par les problèmes de déplacement et de mobilité qu'elles puissent bénéficier d'activités au sein de leur quartier. Cela leur permet d'une part d'y accéder plus facilement et d'autre part de garder des liens sociaux existants. Parmi ces ateliers, certains sont axés spécifiquement sur la prévention des chutes, comme l'atelier Activ'équilibre, l'atelier posture ou encore Café santé sur le thème de la mobilité et des chutes. Un autre point important du programme Cité seniors est le renforcement de la condition physique des seniors. Un travail est également mené sur la lutte contre la dénutrition, qui peut être liée à l'isolement. M^{me} Kitsos ajoute que le numérique a des aspects positifs, mais qu'il est important de garder des liens sociaux. Rien que le fait de se préparer pour sortir et marcher le temps du trajet a un impact positif sur la condition physique. Ces liens sociaux du quotidien ont souvent des impacts positifs plus importants que les liens sociaux découlant d'activités organisées. Il y a également des groupes de marche dans quatre parcs (Bertrand, Champel, Franchises et Baud-Bovy). La Ville a gagné le prix Ville en santé 2023 pour ce programme intitulé «Bouger entre seniors, restons dynamiques!», qui rencontre un grand succès auprès des personnes concernées.

En ce qui concerne la question de l'habitat qui s'inscrit dans la politique de la longue vie, M^{me} Kitsos indique qu'il est important de travailler de manière interdépartementale et interinstitutionnelle et de collaborer avec des architectes spécialisés dans ces questions. Ces collaborations se font souvent avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) et les filières de physiothérapie et de soins infirmiers de la Haute école de santé Genève (HEdS). Il est important de travailler sur tous les niveaux, car l'objectif est d'aménager le domicile des personnes âgées afin de leur permettre de rester chez elles ou qu'elles puissent rester dans leur quartier même si elles vont en EMS, pour qu'elles

puissent garder leurs liens sociaux. Elle ajoute qu'il existe des projets innovants de logements intergénérationnels, par exemple le quartier de l'Adret à Lancy. Le DCSS travaille avec les plateformes des associations d'âné-e-s pour réfléchir à des nouvelles mesures.

Il existe également un partenariat avec l'Association transports et environnement (ATE), avec le programme «Etre et rester mobile», car les transports publics peuvent être stressants pour les personnes âgées, que ce soit pour prendre son billet ou monter dans les véhicules. Un nouveau projet a aussi été lancé après une longue période de réflexion, celui de proposer des transports privés aux personnes ayant de grandes difficultés de mobilité. Ce projet se met en place avec la Croix-Rouge et permet aux personnes faisant appel à ces services de se sentir en sécurité lors de leurs déplacements.

M^{me} Kitsos relève également le travail mis en place avec le DACM afin d'améliorer l'aménagement de l'espace public, notamment avec l'installation de bancs, l'adaptation des trottoirs, la modification des traversées routières, adapter les feux de circulation et installer des toilettes fonctionnelles, propres et en nombre.

M. Schroft précise que certaines prestations sont directement fournies par le SOC ou des associations subventionnées, et d'autres relèvent plutôt de la recherche, de la réflexion sur l'élaboration de projets, menés avec des partenaires institutionnels comme la HEdS, la Haute école de travail social (HETS) et l'HEPIA. Il revient sur l'exemple du quartier de l'Adret et précise qu'il s'agit d'un ensemble immobilier qui comprend des appartements, principalement des deux ou trois pièces, évolutifs, utilisables autant par des étudiants ayant toutes leurs capacités fonctionnelles que par des personnes ayant des difficultés de mobilité. Cela permet de tenir compte de l'évolution des générations et des besoins.

M^{me} Kitsos ajoute que le DCSS souhaiterait mener le même genre de projet s'il trouve un lieu approprié.

M. Schroft indique que dans le cadre du projet «Villes amies des aînés» conduit par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Ville de Genève a organisé des forums pour que les personnes puissent exprimer leurs besoins. Il précise que les aménagements tels que les bancs, les trottoirs et les traversées routières sont issus de ces consultations. Ce processus a permis à la Ville d'obtenir le label «Ville amie des aînés».

Questions des commissaires

Une commissaire demande quelles sont les possibilités d'interventions auprès des régies et propriétaires pour faciliter l'introduction de modifications dans les logements.

M^{me} Kitsos répond que le DCSS n'a pas vraiment les compétences pour contraindre les régies et propriétaires à apporter des aménagements. Elle ajoute que le DACM travaille avec l'association Handicap architecture urbanisme (HAU) dans le cadre de la politique d'accessibilité.

Une autre commissaire demande comment avoir davantage de structures qui permettent à des personnes de rester chez elles de façon autonome, notamment avec des partenariats privés.

M. Schroft répond que la majorité des personnes souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible. L'enjeu est donc plutôt d'adapter le bâti plutôt que d'inventer de nouvelles structures pour répondre aux besoins des personnes.

M^{me} Kitsos ajoute qu'il serait possible de faire de la sensibilisation dans le cadre de la politique d'accessibilité, en lien avec des architectes et des régies. Elle ne voit cependant pas comment intervenir de manière directe. Elle ajoute que s'il y a des surcoûts dans la construction de logements adaptés à tous les âges, il est possible qu'un privé ne veuille pas investir. Il faudrait prendre en compte ces éléments à l'échelle de la Ville.

Le président rappelle qu'une invite de la motion demande de «faire en sorte que la GIM et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) facilitent ces transformations» et précise que les deux organismes sont sous l'autorité de la Ville de Genève.

M^{me} Kitsos indique qu'un levier existe à ce niveau et qu'il faudrait systématiquement inclure la question de l'accessibilité dans les projets de rénovation. L'accessibilité devrait être intégrée dans tous les nouveaux projets, même les projets ne concernant pas l'habitat. C'est le travail mené par le DACM dans son partenariat avec l'association HAU.

Une commissaire indique que les travaux dans les espaces publics peuvent également être stressants, notamment les échafaudages, et demande si cette question est également comprise dans la motion.

M^{me} Kitsos répond qu'un travail sur la signalisation est fait lors de travaux dans les écoles, par exemple. Le DACM serait plus à même de répondre à cette question.

La commissaire précise que cette motion demande la prise en compte de différents aspects; les différents secteurs sont donc également concernés par ce qui est demandé dans le texte.

M^{me} Kitsos répond que la Ville suit une politique interdépartementale sur l'accessibilité, selon les besoins de chacun. Les différents secteurs font attention à respecter cette politique.

Une commissaire mentionne la première invite de la motion («à développer un programme afin de prévenir les chutes des personnes âgées dans les lieux de vie»), ainsi que les cours proposés par la Ville à ce sujet, et indique que les inscriptions pour une partie de ces cours ne se font que par internet, ce qui peut être problématique car toutes les personnes âgées ne maîtrisent pas les outils informatiques. Elle demande ce que le département pense faire à ce sujet.

M^{me} Kitsos répond que les personnes peuvent se rendre aux Points info ou aux ASP.

Le président demande si M^{me} Kitsos considère que cette motion fait partie de la politique de consultation sociale de Pro Senectute. Il rappelle qu'une motion a été déposée afin que des ascenseurs soient systématiquement installés dans les immeubles de la GIM. Il demande si le problème peut être relancé du côté de Pro Senectute qui pratique les consultations sociales et a un regard sur les problèmes de mobilité. Il demande également si les personnes de l'Association de défense et de détente de tou-te-s les retraité-e-s et futur-e-s retraité-e-s (AVIVO) pourraient également être informées dans le but de toucher le plus grand public possible.

M. Schroft indique qu'un certain nombre de thèmes sont traités dans la consultation sociale, notamment celui de l'habitat, afin d'accompagner les personnes dans l'évolution de leurs besoins et l'adéquation de leur lieu de vie, que ce soit un changement de lieu de vie vers un IEPA ou un EMS ou un aménagement de leur lieu de vie. Pro Senectute doit pouvoir réaliser les démarches auprès des propriétaires privés, une assurance sociale ou autres fondations pour trouver des financements et accompagner ce type de démarche. Cela fait partie des prestations convenues par la Ville de Genève dans le cadre de la consultation sociale.

Le président ajoute que l'intérêt de Pro Senectute est qu'il est financé en partie par la Confédération et peut rencontrer des personnes âgées, peu importe leur lieu de vie.

Séance du 9 novembre 2023

Audition de M^{me} Sylviane Savary, du comité de la section genevoise de l'Association suisse des ergothérapeutes

M^{me} Savary se présente: elle est ergothérapeute, diplômée de l'école de Lausanne depuis 1990; elle a travaillé huit ans aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), puis vingt-deux ans à l'IMAD, et elle est désormais à la maison de retraite du Petit-Saconnex depuis quatre ans. Elle travaille comme indépendante en parallèle depuis 2008. Elle a également un contrat avec la Ligue contre le rhumatisme depuis 2014 sur la prévention des chutes chez les seniors, en partenariat avec les caisses-maladie. Elle remercie la CCSJ pour l'invitation au

nom du comité de l'association. Elle indique que la réflexion a été axée sur trois points principaux. Le premier point concerne un programme de prévention des chutes pour les aîné-e-s. Elle précise qu'il existe déjà un nombre important de programmes pour les aîné-e-s. Il est important qu'ils et elles puissent conserver une bonne mobilité, mais aussi avoir accès à toutes les informations par rapport à une bonne hygiène de vie, une bonne alimentation, un bon chaussage, entre autres, qui permettent de faire de la prévention.

M^{me} Savary indique que quand les personnes arrivent à la retraite, elles reçoivent un certain nombre de documents les informant des prestations qui existent, mais il faudrait les encourager et les accompagner pour qu'elles participent aux différents programmes.

M^{me} Savary indique que la prévention doit arriver en amont des situations à risque; il faut donc sensibiliser les personnes à la question de la mobilité le plus tôt possible, avant l'âge de la retraite. Par rapport aux formes de programmes qui existent, il y en a un certain nombre proposé par Gym seniors, notamment des cours de rythmique, mais aussi des programmes à la télévision et sur internet. Il faut se donner les moyens pour accompagner les personnes à participer à ces programmes, encourager les personnes âgées à utiliser les installations de fitness urbain, bien souvent stéréotypées comme destinées aux jeunes. Elle mentionne le cas du canton de Vaud, où certains fitness proposent des activités spécialement pour les seniors.

M^{me} Savary indique que la rythmique est très utile pour développer la coordination, l'équilibre, le renforcement musculaire, ce qui constitue la base du maintien d'une bonne mobilité et de la prévention des chutes. Il faudrait sensibiliser la population active à l'importance du maintien de l'activité, et ainsi mieux accompagner les personnes à toutes les étapes de la vie.

L'autre axe d'intervention était basé sur l'environnement et l'aménagement architectural et urbain. Il est important de toujours bien penser aux bancs, sièges, trottoirs, accès adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) et aux personnes plus âgées. Elle mentionne les nouveaux bancs mis en place, plus hauts et avec des accoudoirs, qui sont plus accessibles aux personnes âgées. Il faut également porter une attention à l'éclairage et à la différenciation lors de déplacements sur la voie publique (par exemple les trottoirs partagés avec les trottinettes et les vélos): les personnes âgées sont moins réactives et peuvent être surprises quand elles sont dépassées par un vélo ou une trottinette, par exemple. Pour l'accompagnement des PMR qui sont dépendantes d'une aide avec déambulateur ou autre, il existe des programmes tels que «Mobilité pour tous» qui accompagne les personnes qui en ont besoin dans les transports publics, ou encore la Croix-Rouge et d'autres organismes privés. Elle relève qu'il manque par exemple un accès pour les personnes avec un déambulateur dans les Transports publics genevois (TPG). Il faudrait donc faciliter cet accès.

L'association a également relevé que dans certaines zones, notamment les villages mais également parfois dans les villes, il y a moins de commerces de proximité et plus de grandes surfaces, ce qui allonge les trajets des personnes, multiplie les moyens de transport nécessaires et complique l'accès pour les personnes âgées: une personne âgée est isolée dans certains villages car il faut marcher pour prendre le bus et les autres transports. Au niveau des lieux de vie, l'association trouve important de faciliter et de simplifier les démarches administratives.

En tant qu'ergothérapeute, M^{me} Savary est régulièrement appelée pour sécuriser les appartements des personnes âgées et constate que les démarches nécessaires aux différentes installations prennent du temps et retardent parfois de plusieurs semaines la pose d'aménagements nécessaires à la sécurité et l'autonomie des personnes âgées qui ont besoin de ces installations. La visite de l'ergothérapeute permet de mettre en évidence les difficultés dans les logements, mais pour que cela se fasse ils doivent être appelés à intervenir, idéalement le plus tôt possible, avant qu'une chute ait déjà eu lieu.

Au niveau de la rénovation des appartements et des immeubles, cela est l'occasion de réfléchir à différentes problématiques. M^{me} Savary en soulève plusieurs: les portes d'entrée sont souvent lourdes à pousser, et cela est d'autant plus compliqué quand une personne a une canne ou un déambulateur, il y a souvent des escaliers à franchir, dans lesquels il serait possible d'installer des monte-escaliers, la rampe murale s'arrête à la dernière marche en bas et en haut, ce qui fait que la personne est en déséquilibre quand elle arrive en bas ou en haut des escaliers. Elle mentionne encore l'éclairage insuffisant qui ne permet pas un bon contraste, ou qui s'éteint trop tôt, ainsi que les seuils pour passer sur le balcon et l'agencement des cuisines qui ne correspond pas toujours aux besoins d'une personne âgée.

De petits aménagements peu chers permettraient d'augmenter la sécurité des personnes. Elle donne l'exemple des appartements du Lignon destinés aux personnes âgées, où les cuisines ont été faites entièrement en gris: cela pose des problèmes de contraste, car tout est de la même couleur et les personnes âgées ayant des problèmes de vue n'arrivent pas à voir les boutons de la cuisinière, par exemple. Il faut penser à ces détails dans la rénovation des appartements.

Un partenariat entre les propriétaires, les régies et les différents intervenants est important afin d'avoir une réflexion complète en amont pour proposer des aménagements pertinents pour les seniors. Elle rappelle que l'IMAD a une grande équipe d'ergothérapeutes, mais qu'il existe également des organismes privés.

En résumé, l'accompagnement, les moyens et le temps sont les trois prérequis fondamentaux à la réussite d'un changement. L'information, l'accompagnement et le soutien financier sont primordiaux pour favoriser la participation

des seniors aux programmes de prévention des chutes. L'environnement extérieur doit être aménagé et sécurisé afin que les personnes âgées aient envie de sortir et se sentent en sécurité hors de chez elles. Le maintien des commerces et des services de proximité est indispensable. L'aménagement et la sécurisation des lieux de vie doivent être un réflexe de tou-te-s les intervenant-e-s socio-médicaux. Ces démarches doivent être facilitées et simplifiées. Pour finir, la prise en charge financière doit être repensée pour qu'elle ne repose pas uniquement sur le senior et sa caisse maladie.

Questions des commissaires

Le président rappelle que la LRT donne une grande latitude aux communes. Il ajoute que la Ville de Genève travaille avec Pro Senectute.

Une commissaire demande si certaines caisses-maladie prennent en charge ces aménagements.

M^{me} Savary répond que les caisses-maladie prennent en charge la visite des ergothérapeutes, mais que tous les aménagements auxiliaires sont à la charge de la personne. Certaines complémentaires peuvent toutefois peut-être entrer en matière. Cela représente assez rapidement un montant important. La personne qui n'a aucun moyen financier peut demander une participation à Pro Senectute, mais les personnes qui ont de petites économies ont tout à leur charge. Certains sont au bénéfice d'une allocation pour impotence qui permet de suppléer à des frais que les personnes âgées peuvent avoir pour des questions d'autonomie.

La commissaire demande si organiser un envoi à toutes les personnes à la retraite des informations sur les programmes proposés pourrait inciter les personnes à se prendre plus en charge.

M^{me} Savary répond qu'à ce qu'elle sait, les personnes qui arrivent à la retraite reçoivent déjà un nombre important d'informations à ce sujet. Elle pense que les personnes ont besoin d'être accompagnées pour faire ces démarches. L'important est de faire comprendre aux personnes l'importance de se mobiliser, de maintenir leurs capacités d'agir et leur potentiel cognitif déjà avant l'âge AVS.

La commissaire ajoute que le principal problème est que les inscriptions à la plupart de ces activités sont numériques.

M^{me} Savary répond que c'est aussi ce type d'accompagnement qu'il faut proposer aux personnes âgées.

Une commissaire relève que certaines personnes âgées ne souhaitent pas d'aménagements spéciaux. Elle demande comment les inciter à accepter les mesures d'aide.

M^{me} Savary répond que dans le cadre du programme en place avec la Ligue contre le rhumatisme et les caisses-maladie, ils essaient de sensibiliser les personnes en amont à tout problème de chute. Cela consiste en une visite à domicile pour observer comment la personne se déplace et le faire remarquer à la personne, en expliquant les risques que cela implique. Ces visites permettent de sensibiliser les personnes sans enjeu, car la personne est libre d'appliquer ou non les conseils. Il faut répéter les conseils régulièrement et la personne va agir par elle-même au bout d'un moment.

La commissaire demande si les personnes âgées sont invitées à prendre rendez-vous ou si c'est la personne qui doit demander à participer à ce programme.

M^{me} Savary répond que toutes les caisses-maladie n'ont pas adhéré à ce programme, mais celles qui l'ont fait envoient l'information aux personnes et c'est à elles ensuite de décider si elles veulent y participer ou non. Quand les ergothérapeutes font la visite, ils rappellent quatre semaines après afin de prendre des nouvelles.

La commissaire demande s'il serait pertinent de proposer des formations aux familles ou proches aidants.

M^{me} Savary répond que cela peut être pertinent, mais elle rappelle qu'il y a plusieurs types de familles: celles qui veulent aider et sont parfois surprotectrices, et celles qui estiment que leur proche va bien et est autonome.

Une commissaire demande si la motion a du sens et s'il faut l'améliorer.

M^{me} Savary répond que la motion a du sens. Elle ajoute que des actions peuvent être faites au cas par cas dans les communes, comme aborder les personnes âgées pour leur présenter les différentes prestations et installations. On pourrait proposer des séances de sport très simples pour que les personnes aient envie de venir et n'aient pas peur de participer. Les personnes qui ont l'habitude de participer à des cours de gym vont venir spontanément, mais il faut aussi intéresser les autres.

La commissaire demande s'il faut être plus invasif avec les régies concernant les aménagements des immeubles.

M^{me} Savary répond que les régies peuvent faire des efforts sur ce point.

Audition de M. Philippe Fasel, directeur de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), de M^{me} Isabelle Bovay, directrice adjointe de la FVGLS, et de M. Guy Tornare, membre du Conseil de la FVGLS, président de la commission location

M^{me} Bovay indique que la réflexion actuelle de la fondation s'oriente sur la rénovation de son parc immobilier qui date des années 1950. Une première rénovation et surélévation a été entreprise à la rue Caroline, des mesures ont été prises pour que les locataires restent et un numéro de téléphone spécial a été mis en place pour contacter la régie en cas de questions. La fondation a aussi organisé des liens avec le service social de la Ville de Carouge afin de répondre à différents besoins. Ils mettront cela en place également pour la rénovation des autres immeubles à la rue des Vollandes et à la rue du Grand-Bureau. Dans ces rénovations, selon les besoins des personnes, ils installent des bacs de douche plutôt que des baignoires, par exemple; ils essaient d'être à l'écoute des besoins des habitant-e-s. Un projet d'immeuble intergénérationnel est également en cours, proposé sur des terrains en Ville de Genève avec la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) comme partenaire, avec des appartements pour seniors aménagés en fonction de leurs problématiques. Cependant, pour des raisons d'implantation, il y a eu des blocages au niveau de l'Etat et de la Ville, qui ont préavisé défavorablement le projet. Elle mentionne l'association Habitat 4 générations qui cherche aussi des terrains en ville de Genève pour mettre des immeubles intergénérationnels sur pied. Elle ajoute que les normes actuelles s'appliquent dans leurs nouvelles constructions.

Le président demande ce que les auditionnés entendent prévoir comme dispositifs d'accessibilité universelle dans leurs logements.

M^{me} Bovay répond que pour les projets en phase de réalisation, toutes les cuisines sont assez grandes pour pouvoir s'y déplacer en cas de mobilité réduite. Elles ne sont pas aménagées a priori directement pour des personnes avec des handicaps spécifiques, mais si la personne est inscrite les mesures sont prises pour s'adapter à la personne. Ils n'ont pas encore réussi à éviter les seuils entre l'appartement et le balcon, mais des mesures existent pour permettre l'accès.

M. Fasel ajoute qu'il existe des rampes pliables en carbone.

M^{me} Bovay précise que 5% des salles de bain de leurs immeubles sont équipées pour accueillir des systèmes de levage de façon à ce que l'installation des accessoires soit facilitée. Les mains-courantes d'escalier sont continues. La fondation travaille avec des bureaux d'ingénieur-e-s spécialisé-e-s pour que l'éclairage et les accès soient praticables pour les personnes qui voient mal.

M^{me} Bovay ajoute qu'il y a également des portes motorisées pour les entrées.

M. Fasel indique que quand un escalier mène du rez-de-chaussée au rez supérieur, un monte-personne est installé. Il ajoute qu’aucune construction neuve (post-2008) n’a d’escaliers entre le rez-de-chaussée et l’ascenseur. Il précise que l’immeuble de la rue Guye a été rénové en 2012, la rénovation et surélévation à la rue Caroline sera terminée fin 2023, et les immeubles de la rue des Vollandes et de la rue du Grand-Bureau seront rénovés entre fin 2026 et début 2027.

Questions de commissaires

Une commissaire demande s’il ne serait pas préférable d’installer automatiquement des douches sans marche au lieu de baignoires, par exemple, lors de la construction de nouveaux immeubles afin d’assurer une accessibilité pour tous.

M. Fasel répond que tous les aménagements spéciaux ont un coût. Or, quand ils construisent en zone de développement, il faut respecter le plan financier: il faut donc faire entrer le prix de revient dans les objectifs de loyers qui seront donnés par les catégories de logement qu’ils doivent produire et les charges liées à ces catégories. Une des charges principales quand on n’est pas propriétaire du terrain est la rente foncière.

La commissaire comprend la problématique, mais elle estime que les rénovations coûteront ensuite plus cher parce qu’il faudra remplacer des aménagements.

M. Fasel répond que lorsqu’ils construisent en zone de développement, ils doivent demander l’autorisation à l’Etat pour toute modification envisagée pendant la durée du droit de superficie distinct et permanent (DDP). Cela n’est pas le cas dans le parc historique.

La commissaire demande pourquoi il y a autant d’oppositions au projet d’immeuble intergénérationnel. Il lui semble que l’autorisation pour l’immeuble à Châtelaine a été rapidement obtenue.

M^{me} Bovay répond que la FPLC et les promoteurs avaient acheté un terrain en s’assurant à l’Office de l’urbanisme cantonal que ce terrain était constructible, mais il est apparu par la suite comme faisant partie d’un plan de site. La FVGLS a contacté le Service d’urbanisme (URB) de la Ville de Genève pour parler de ce projet: il avait l’air intéressé mais a donné par la suite un préavis négatif. Elle n’a pas d’autres explications. L’intérêt de ce projet était d’avoir des appartements modulables.

Un commissaire demande si un programme ou des intentions d’aménagement sont prévus pour les immeubles plus anciens.

M^{me} Bovay répond qu’il leur reste deux immeubles des années 1950 à rénover: celui de la rue des Vollandes et celui de la rue du Grand-Bureau. Cela est planifié

pour 2026-2027. Elle ajoute qu'il y a aussi tous les aspects énergétiques à prendre en compte. Dans ces programmes de réhabilitation sont prévues ces petites interventions. Cela est également prévu pour les autres immeubles anciens.

M. Fasel ajoute qu'ils viennent de refaire l'entrée de l'immeuble à l'avenue Liotard avec un «éclairage intelligent» et un système de détection rapide.

Une commissaire demande s'il y a encore beaucoup d'immeubles avec des escaliers avant l'accès à l'ascenseur et s'il est possible, le cas échéant, d'installer une rampe.

M^{me} Bovay répond qu'il reste l'immeuble de l'avenue Liotard, où la mise en place d'une rampe est compliquée, et à la rue Guye.

La commissaire demande s'il y a beaucoup de personnes âgées dans ces immeubles.

M^{me} Bovay répond qu'il n'y a plus de personnes âgées à la rue Liotard.

La commissaire demande si les aménagements apportés par une personne âgée dans son appartement sont laissés ou s'ils sont enlevés après son départ.

M^{me} Bovay répond que l'attribution des logements via la fondation est très réglementée, en fonction des revenus et du taux d'occupation. Tout dépend de la personne qui va arriver et prendra ce logement. S'il y a déjà des travaux, la commission essaiera de réattribuer le logement à des locataires qui correspondent à ce type de logement, mais si ce n'est pas possible ils font des modernisations.

M. Fasel ajoute que les douches à l'italienne restent de toute façon. Ils ont le cas d'une locataire qui a demandé à installer une baignoire avec une porte: ils se poseront la question à la sortie pour la réattribution du logement. L'objectif n'est pas de démonter des installations aux normes.

La commissaire demande si des logements en rez-de-chaussée seront pensés dans les nouveaux immeubles pour les PMR.

M^{me} Bovay répond que certains rez-de-chaussée ne sont pas habitables selon les projets mis en œuvre.

M. Fasel ajoute qu'il y a quatre logements au rez-de-chaussée aux Allières, en revanche le rez-de-chaussée de l'immeuble des Vernets est occupé par des activités et les logements ne commencent qu'à partir du premier étage. A la gare des Eaux-Vives, le rez-de-chaussée est occupé par la crèche, l'accès aux équipements sportifs, l'IMAD et une association culturelle. Cependant, l'accès aux étages et au sous-sol est adapté aux PMR.

Une commissaire demande si la fondation ne pourrait pas installer uniquement des douches au lieu de baignoires.

M^{me} Bovay répond que cela dépend du règlement d'exécution de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (RGL) qui prévoit le nombre de locaux sanitaires ainsi que le type et le nombre d'appareils en fonction de la taille du logement.

Séance du 23 novembre 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, maire, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Philippe Raboud, chef de service à la Gérance immobilière municipale (GIM)

M. Gomez indique que la motion M-1754 touche à une problématique qui va aller en s'accroissant: le vieillissement de la population. En 2014, 17% de la population résidante à Genève avait plus de 65 ans. Certaines courbes envisagent que presque un tiers de la population en 2040 pourrait faire partie de la tranche d'âge des seniors. Cela aura des impacts sur les politiques publiques, notamment la socialisation et les soins. M. Gomez rappelle que la Ville de Genève est Ville amie des aîné-e-s. Actuellement, M^{me} Kitsos travaille sur une politique de la longue vie pour accompagner des personnes qui vivent de plus en plus longtemps et dans de plus ou moins bonnes conditions.

M. Gomez mentionne les invites de la motion. Il n'est pas sûr de bien comprendre la première invite, notamment si cela concerne les appartements des personnes âgées, et indique qu'il s'agirait plutôt d'une politique cantonale. Il ajoute qu'il identifier les lieux les plus accidentogènes relève plus de la sphère privée, en passant éventuellement par un certain nombre de discussions avec les assurances. Néanmoins, une discussion a eu lieu avec la GIM sur les futures rénovations et constructions et les aménagements à prévoir. Il indique que les personnes âgées seules ou parfois même en couple se retrouvent dans des trois-pièces: il serait intéressant de voir comment aménager ce type d'appartement, avec peut-être des douches à l'italienne au lieu de baignoires, par exemple. Des discussions plus approfondies auront lieu avec le département concerné par ces rénovations.

M. Gomez mentionne les rénovations prévues à Cité-Jonction. Il indique que les appartements très anciens sont moins propices à des rénovations, surtout pour en assurer l'accessibilité universelle.

M. Raboud indique que la GIM a dans ses logements environ 22% de cellules familiales dont au moins une personne est à l'âge AVS. Il rappelle que c'est une population qui va de plus en plus vieillir dans cet habitat, notamment suite aux décisions prises par le Conseil municipal pour protéger les personnes âgées (il n'est plus possible de résilier les baux des plus de 65 ans pour des raisons de sous-occupation ou de revenus).

M. Raboud précise que la GIM travaille sur un parc historique, ce qui complique la mise en place de l'accessibilité universelle, contrairement aux nouvelles constructions, notamment avec la FVGLS, où une réflexion est possible dès le départ pour assurer une accessibilité universelle. Il ajoute que 5% des appartements de la FVGLS respectent l'accessibilité universelle.

Plusieurs normes constructives s'imposent pour les rénovations, notamment le règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) qui s'applique aussi pour les rénovations et met en place un principe de proportionnalité. Cela signifie que le propriétaire, quand il rénove, doit avoir une approche d'accessibilité universelle, tant que ce n'est pas démesuré par rapport aux coûts: cela ne doit pas dépasser environ 20% des coûts globaux de rénovation. L'aspect constructif (escaliers, ascenseur, espaces des portes) est donc plus contraint dans un vieux parc.

Dans les rénovations faites jusqu'à maintenant à la GIM, M. Raboud mentionne l'immeuble des Minoteries qui a été adapté pour les PMR: tous les appartements ont été revus en matière d'espaces de portes et des douches à l'italienne ont été installées, mais il n'a pas été possible d'aller plus loin.

En 2023, la GIM a eu 17 demandes d'installations permettant l'accessibilité universelle provenant de locataires ou d'associations d'aides telles que Pro Infirmis ou Pro Senectute. Sur ces 17 demandes, seulement quatre demandes ont abouti et une est encore en analyse, à cause des nombreuses restrictions du DACM: il faut respecter les déposes d'autorisation, enlever les installations après, etc. et tout est à la charge du locataire. La Ville ne finance pas ces installations. Le locataire doit prendre en charge les coûts ou passe quelquefois par l'intermédiaire de Pro Infirmis ou de Pro Senectute qui ont des fonds, mais là encore ces organisations décident des situations où elles financent ou non et auront tendance à privilégier les personnes pour lesquelles il y a un suivi par leur association. La difficulté des aménagements pour les personnes âgées relève du fait qu'il n'est pas possible de prédire comment leur situation va évoluer. Il faudrait réfléchir à des typologies particulières en termes d'installation, par exemple installer des douches à l'italienne dans un certain nombre d'appartements de trois pièces, tout en respectant le principe de proportionnalité, afin d'avoir des appartements un minimum équipés.

Questions des commissaires

Une commissaire demande combien d'immeubles à Cité-Jonction ont des marches pour accéder à l'ascenseur et quelles mesures sont envisagées lors des rénovations par rapport à cette problématique.

M. Raboud répond qu'en général, lorsque cela est possible dans les projets de rénovations, des rampes d'accès sont créées pour pallier ce problème. Il ajoute

que dans les propositions de rénovations, la notion d’accessibilité universelle est toujours présente et il est précisé quelles mesures peuvent être prises dans ce cadre en respectant le principe de proportionnalité.

M. Gomez ajoute que c’est ce qui a été fait dans les immeubles des Minoteries.

La commissaire demande si les appartements vont être vidés pour la rénovation à Cité-Jonction.

M. Raboud répond que les premières pistes de réflexion sont de travailler avec la FVGLS qui ont de nouveaux immeubles en construction au projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), ce qui permettrait de ne pas trop déraciner les personnes en leur proposant des logements dans ce quartier.

M. Gomez ajoute que, pour que cela fonctionne, les deux projets doivent évoluer en même temps.

M. Raboud indique que la rénovation commencera par les tours, et qu’il faudra en tout cas vider la moitié d’une tour à cause de problèmes sismiques qui demandent la destruction du haut de la tour. L’idée est toutefois de faire une rénovation avec les locataires, avec un système de rocares.

M. Gomez ajoute que si des personnes acceptent de rester dans le nouveau logement, cela permettra de faire des rocares au sein même de Cité-Jonction.

La commissaire demande si les locataires ont déjà été prévenus.

M. Gomez répond qu’ils et elles n’ont pas été officiellement avisé-e-s, mais qu’ils et elles savent. Il faut d’abord avoir la proposition d’étude.

M. Raboud précise que le début des travaux est prévu pour début 2027.

M. Gomez ajoute que les discussions avec les habitant-e-s des neuf immeubles qui seront rénovés commenceront au mois de décembre.

La commissaire relève que les personnes âgées notamment ont leurs habitudes quand elles vivent depuis longtemps dans un appartement et qu’un déménagement provoque un grand bouleversement.

M. Gomez répond que les locataires devront quitter leur logement momentanément pour permettre la rénovation. La Ville accompagne les locataires lors de rénovations.

Une commissaire apprécie que des discussions soient en cours pour envisager d’installer des douches à l’italienne dans les trois-pièces, car cela est plus adapté pour les personnes âgées et mieux écologiquement parlant.

M. Gomez indique qu’il faut avoir un peu des deux (douches et baignoires), pour correspondre aux besoins de tout le monde. Il ajoute que le Direction du patrimoine bâti (DPBA) et le DACM sont conscients de ces enjeux.

La commissaire ajoute que penser aux questions d'accessibilité universelle dès le début d'un projet de construction est préférable, car cela évite des coûts supplémentaires lors de rénovations, qui seront en plus à la charge du locataire.

M. Gomez ajoute que c'est également plus compliqué de faire ces aménagements après coup, car les structures ne sont alors pas forcément adaptées.

La commissaire indique que la FVGLS a expliqué à la CCSJ qu'il y avait une norme fédérale qui réglementait si une douche ou une baignoire était installée.

Une commissaire indique que lorsqu'une institution comme Pro Senectute ou Pro Infirmis fait une demande d'aménagement du lieu de vie, cela signifie que la personne est déjà très âgée et ne peut pas le faire elle-même. Les installations demandées sont donc importantes. Selon les ergothérapeutes, il y a des difficultés à obtenir les autorisations pour ces changements, ce qui met en difficulté la personne âgée. L'ergothérapeute auditionnée par la CCSJ se demandait s'il n'était pas possible d'accélérer ce processus.

M. Raboud répond que quand la GIM reçoit une demande elle l'analyse selon une liste regroupant 11 critères établis par la DPBA, dont certains critères sont assez contraignants. Il pense que certaines personnes abandonnent au cours du processus. Il serait intéressant de savoir pourquoi certaines demandes n'aboutissent pas. Il propose à la CCSJ de se renseigner auprès de la DPBA.

M. Gomez ajoute qu'il faudrait discuter de la possibilité d'augmenter la compétence de la GIM sur ce point-là. En ce qui concerne le coût de la transformation, plus on intervient en amont, moins cela entraîne de coûts: si la structure est pensée dès le départ pour accueillir certains aménagements, il faudra effectuer moins de travaux et cela coûtera donc moins cher.

La commissaire indique que quand des travaux à grande échelle sont entrepris, la GIM prend en charge ces travaux, mais pas quand ce sont des petits aménagements.

M. Raboud répond qu'il y a des tables d'amortissement dans chaque appartement, utilisées par tous les bailleurs. Cependant, tout le monde doit demander l'autorisation du propriétaire pour mettre une douche à la place d'une baignoire, par exemple. Il ajoute que si le Conseil municipal veut que des aménagements d'accessibilité universelles soient faits systématiquement, dans la mesure du possible, même s'il y a des surcoûts qui dépassent les 20% déterminés par le RACI; c'est un choix politique.

La commissaire ajoute qu'on est ici dans un contexte de chutes à domicile. Si une personne âgée chute, les coûts d'hospitalisation, de suivi et de récupération sont élevés.

M. Gomez répond qu'on peut limiter l'incidence d'une chute, mais qu'elles restent inévitables.

Un commissaire indique qu'il souhaiterait que le débat sur le logement soit ouvert au niveau cantonal, voire fédéral. La motion demande que la Ville agisse dans la marge de manœuvre possible au niveau de ses compétences et de ses moyens. Actuellement, si on veut changer les choses pour les seniors, il faut agir au niveau réglementaire pour relever les standards. Il demande quelles normes devraient être changées pour aller plus loin que le débat municipal, pour que les propriétaires privés transforment les appartements en conséquence ou que des standards soient mis dès la construction.

M. Raboud invite à consulter le RACI qui s'applique à tout le monde depuis 2020. Le propriétaire privé va procéder à une pesée d'intérêts entre les coûts et l'opportunité. Le RACI pose un cadre, et les propriétaires peuvent aller plus loin s'ils le souhaitent. Des normes supplémentaires fédérales s'appliquent toutefois pour les immeubles destinés aux personnes âgées. Il propose à la CCSJ de se renseigner auprès de la DPBA.

Le commissaire demande s'il est possible d'aller plus loin que ce qui est posé par le RACI.

M. Gomez répond qu'il est toujours possible d'aller plus loin, mais que c'est aussi une question de coûts. Il rappelle que c'est principalement la FVGLS qui construit, et non la GIM.

Le commissaire demande quelle serait la différence de coûts.

M. Raboud répond qu'il n'a pas les chiffres, car il n'y a pas encore eu cette démarche. Dans les propositions ce calcul est probablement fait.

Un commissaire demande si beaucoup de seniors vivent dans un appartement surdimensionné.

M. Raboud répond que depuis la votation de la modification du règlement qui ne permet pas de résilier le bail d'une personne âgée en sous-occupation, lorsque ce cas se présente, il est proposé à la personne âgée un appartement plus petit, afin de réattribuer son logement à une famille. Il n'a pas le chiffre exact de seniors vivant en sous-occupation, mais une liste existe et il propose de la communiquer à la CCSJ.

Le commissaire demande si, lors de ces propositions d'échanges, ils vérifient que le logement est adapté à la personne âgée.

M. Raboud répond que cela ne se fait pas pour l'instant, aucune politique n'étant définie. Il rappelle par exemple que la question de l'ascenseur est

compliquée, car l’ascenseur permet une accessibilité universelle mais pose aussi le problème de la diminution de l’activité, néfaste pour les personnes âgées.

Séance du 11 janvier 2024

Audition de M^{me} Marie Da Roxa, directrice générale de l’Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)

M^{me} Da Roxa indique que la motion M-1754 a le mérite de soulever une vraie préoccupation de santé, qui ne concerne pas uniquement les personnes âgées. Elle relève que les invites soulèvent des éléments intéressants en termes de sensibilité. Au niveau de l’IMAD un certain nombre d’aspects sont importants: l’alimentation, les médicaments, les dépendances, un certain nombre de problématiques telles que les douleurs aiguës. C’est une problématique multifactorielle. Il est important de mettre toutes les chances de son côté avec la meilleure prévention possible. Elle ajoute que la chute est un phénomène stigmatisant pour la personne âgée, car cela suscite une peur de rechuter, ce qui a pour conséquence que la personne sort moins et s’isole, ce qui impacte son alimentation et sa force musculaire. Toutes les mesures de prévention et de détection sont donc les bienvenues. Elle donne l’exemple de l’incontinence: une personne âgée incontinente vivant en couple qui a besoin d’aller aux toilettes pendant la nuit ne va pas forcément allumer la lumière pour ne pas déranger son ou sa conjoint-e, ce qui peut provoquer une chute. C’est un cas de figure très fréquent. Elle mentionne les nouvelles technologies qui permettent une amélioration de ces situations, telles que les chemins lumineux avec des lumières qui s’allument et s’éteignent au fur et à mesure que la personne avance. L’IMAD procède à des évaluations auprès des patient-e-s suivi-e-s, ce qui permet de mettre en évidence des alertes concernant des psychotropes ou des dépendances, par exemple.

M^{me} Da Roxa ajoute que les invites ciblent un élément très important qui est l’habitat et la sécurisation du domicile, mais également le mobilier urbain qui n’est pas toujours adapté (bancs trop bas, WC non accessibles pour les personnes âgées). Concernant les dangers dans la maison, elle indique qu’un partenariat entre les propriétaires et les régies est un élément important. Bien que des progrès aient été faits en termes d’accessibilité universelle, des questions financières freinent cette progression: par exemple, une baignoire est moins chère qu’une douche et sera donc privilégiée pour des questions financières, alors qu’elle représente une difficulté et un risque de chute pour les personnes âgées. Dès le moment où des difficultés sont identifiées au niveau de l’habitat, des ergothérapeutes accompagnent le processus, prennent contact avec les régies et les propriétaires, lesquels, pour certains, autorisent le remplacement de la baignoire par une douche, par exemple, mais à la condition que cela soit remis en l’état à la sortie. Elle relève également les difficultés à entrer dans certains bâtiments

de l'administration municipale à cause des marches menant à l'ascenseur, par exemple.

Questions des commissaires

Une commissaire indique qu'un auditionné avait expliqué à la CCSJ que la baignoire était obligatoire dans certains appartements. Cela pose problème dans la mesure où les personnes âgées sont souvent dans leur appartement depuis de nombreuses années et que ce sont généralement des quatre ou cinq-pièces avec baignoire. Elle donne cependant l'exemple de sa mère qui habite dans un immeuble géré par une régie très réactive pour les aménagements demandés. Elle demande ce que la Ville pourrait faire pour inciter les propriétaires et les régisseurs à autoriser ces aménagements.

M^{me} Da Roxa répond qu'elle ne connaît pas beaucoup de régies aussi réactives. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier que derrière les régies il y a les propriétaires, qui souvent s'opposent à ce type d'aménagements. Elle ajoute que l'on se trouve dans des logiques qui datent de plusieurs dizaines d'années, où la baignoire représentait le luxe et l'hygiène. Elle indique siéger au conseil de fondation René et Kate Block qui exploite un certain nombre d'immeubles d'encadrement pour personnes âgées: ils sont plusieurs à essayer de faire en sorte de faire cheminer et signaler un certain nombre de choses au niveau du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, également par les fondations de droit public. Finalement, elle relève que la Ville de Genève dispose d'un certain parc immobilier géré par la GIM, et qu'il serait intéressant d'y mener un projet pilote qui permette de montrer qu'il est possible de faire les choses différemment.

Une commissaire demande quelles difficultés rencontrent les ergothérapeutes au niveau de la remise en forme des personnes âgées et pour modifier les appartements.

M^{me} Da Roxa répond que la chute est un indice de prédictibilité de morbidité à partir d'un certain âge. Tout ce qui peut être fait en termes de prévention est important, mais une fois qu'on est confronté à la première chute il y a tout un dispositif à penser.

M^{me} Da Roxa ajoute qu'une fondation privée de l'IMAD dispose de fonds pour soutenir un certain nombre de ces situations. Une fondation alimente un fonds dans le cadre de la fondation de l'IMAD dédié à ces aménagements: cela va de la transformation d'une baignoire en douche en passant par le lit électrique ou l'abaissement de seuil. L'IMAD a des ergothérapeutes formés pour faire une évaluation plus complète. Actuellement, ces aménagements ne devraient pas représenter un problème financier, mais il y a des obstacles de nature administrative. D'autres dispositifs existent, notamment au niveau des prestations complémentaires.

Elle ajoute qu'il est important de dépasser la peur de rechuter. Un programme expérimental de réalité virtuelle a été mis en place avec des physiothérapeutes: il propose des exercices qui permettent de dépasser la peur et de se revaloriser. Elle précise que le nombre de chutes à Genève, mais également ailleurs, est sous-diagnostiqué à cause du phénomène de honte qui l'accompagne. Les exercices de réalité virtuelle permettent à une personne sur deux de retrouver une réassurance qui leur permet de sortir de chez elle après cinq ou six séances seulement. Ces exercices permettent également de filmer ces situations et de les montrer aux proches aidants, afin qu'ils voient ce que leur proche est capable de faire. Une réaction inattendue est celle des petits-enfants qui discutent de réalité virtuelle avec leurs grands-parents. Il est aussi important d'apprendre à chuter.

La commissaire demande qui pourrait mener les programmes proposés dans la première invite.

M^{me} Da Roxa répond que la prévention et la promotion de la santé est l'affaire de tout le monde. Elle constate qu'il y a une logique interprofessionnelle importante. Si on veut mettre en place un programme large, il doit être transversal. Elle ajoute que cela dépend de l'objectif plus ciblé souhaité et du type de population concerné. Elle indique que des champs d'expérimentation et de prestations très différents existent au niveau de la Ville et des communes. Si la question de l'aménagement et de l'habitat est privilégiée, la GIM pourrait représenter une bonne entité. Elle ajoute finalement que l'IMAD apprécie les projets pilotes car ils permettent une vision complète de l'expérience et d'en tirer des conclusions constructives.

Séance du 25 janvier 2024

Discussion et vote

Une commissaire des Vert-e-s propose les amendements suivants, envoyés également par mail: supprimer l'invite 1 car un programme cantonal existe déjà, modifier l'invite 2 comme suit: «réaménager les pièces les plus accidentogènes dans des logements existants de la GIM afin d'éviter les chutes pour les personnes âgées», modifier l'invite 3 comme suit: «lors de la construction de nouveaux logements pour la GIM, prévoir des logements avec une accessibilité universelle dans un but d'exemplarité» et finalement modifier l'invite 4 comme suit: «encourager la FVGSL à continuer à construire et à réaménager ses logements afin qu'ils soient le moins accidentogènes pour les personnes à mobilité réduite».

Une commissaire du Parti libéral-radical considère que cela concernerait tous les logements de la GIM. Elle demande s'il ne faudrait pas plutôt cibler un certain nombre d'appartements qui seraient destinés aux personnes âgées.

La commissaire des Vert-e-s répond qu'elle a justement choisi la formulation «dans des logements existants» pour laisser la latitude de choisir le nombre de logements nécessaires.

La commissaire du Parti libéral-radical propose alors de formuler plutôt comme suit: «veiller à prévoir un nombre adéquat de logements».

Une commissaire du Parti libéral-radical estime que demander à une personne âgée ou handicapée de déménager dans un appartement qui serait aménagé pour elle n'est pas forcément la meilleure idée car elle pourrait avoir des difficultés à trouver ses marques. En revanche, elle propose de modifier l'invite comme suit: «inciter la GIM ou la FVGLS à entrer systématiquement en matière sur les demandes d'accessibilité universelle dans les logements des personnes qui sont dans des situations dites de handicap». L'idée serait que dès qu'un médecin dit qu'une personne a besoin d'aménagements particuliers, la GIM entre en matière pour effectuer les aménagements.

Un commissaire du Parti socialiste indique que les amendements de la commissaire de Verts lui conviennent. La deuxième invite parle des pièces les plus accidentogènes et non de l'ensemble des appartements. Attendre qu'il y ait une demande des locataires de réaménager c'est ignorer que les locataires les plus âgés ne font pas eux-mêmes la demande. Concernant la proposition de la commissaire du Parti libéral-radical, elle lui paraît relever d'une autre démarche concernant les appartements nouveaux, alors que dans la proposition des Verts ce sont les appartements déjà existants qui sont ciblés.

Une commissaire du Centre abonde dans le sens du commissaire socialiste et estime que la formulation «dans des logements» est suffisamment claire. Elle estime que les travaux sont envahissants pour une personne âgée et pense que les mesures devraient être prises au plus tôt.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que les aménagements effectués chez une personne qui commence à se retrouver dans une situation de handicap sont généralement les suivants: une poignée dans les toilettes pour aider à se relever, enlever les seuils entre les pièces, mettre des poignées dans la salle de bain et transformer la baignoire en douche. Elle estime que ces aménagements ne doivent pas être faits d'office, mais doivent découler d'une demande des locataires.

Une commissaire des Vert-e-s indique qu'attendre la demande c'est laisser des risques et rappelle que la première chute est très souvent le point de départ de la dégradation de la situation. Elle estime que «dans des logements» est suffisamment large et craint que mettre «à la demande» ne soit prendre en main la situation trop tardivement.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que M. Gomez avait avancé lors d'une audition qu'il serait bien de mettre en priorité des personnes

âgées pour les appartements déjà aménagés, du moment que ce ne sont pas des cinq-pièces, afin d'éviter de devoir les retransformer.

Votes

Vote pour supprimer l'invite 1.

Accepté à l'unanimité.

Vote pour ajouter l'invite suivante: «inciter la GIM ou la FVGLS à entrer systématiquement en matière sur les demandes d'accessibilité universelle dans les logements des personnes qui sont dans des situations dites de handicap».

Par 14 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (S), l'ajout de l'invite est accepté.

Vote pour modifier l'invite 2 comme suit: «réaménager les pièces les plus accidentogènes dans des logements existants de la GIM afin d'éviter les chutes pour les personnes âgées».

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (PLR), la modification de l'invite 2 est acceptée.

Vote pour modifier l'invite 3 comme suit: «lors de la construction de nouveaux logements pour la GIM, prévoir des logements avec une accessibilité universelle dans un but d'exemplarité».

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (PLR), la modification de l'invite 3 est acceptée.

Vote pour modifier l'invite 4 comme suit: «encourager la FVGLS à continuer à construire et réaménager ses logements afin qu'ils soient le moins accidentogènes pour les personnes à mobilité réduite».

Par 12 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC) et 3 abstentions (PLR), la modification de l'invite 4 est acceptée.

Vote de la motion M-1754 ainsi amendée.

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (PLR), la motion est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- inciter la GIM ou la FVGLS à entrer systématiquement en matière sur les demandes d’accessibilité universelle dans les logements des personnes qui sont dans des situations dites de handicap;
- réaménager les pièces les plus accidentogènes dans des logements existants de la GIM afin d’éviter les chutes pour les personnes âgées;
- lors de la construction de nouveaux logements pour la GIM, prévoir des logements avec une accessibilité universelle dans un but d’exemplarité;
- encourager la FVGLS à continuer à construire et à réaménager ses logements afin qu’ils soient le moins accidentogènes pour les personnes à mobilité réduite.